

# **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX**

**Session du vendredi 18 septembre 2015**

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 18 septembre 2015, à 14H30, salle Jean SCHWAB, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du conseil départemental de Haute-Marne.

**Etaient présents** : M. Francis ARNOUD, Mme Rachel BLANC, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRIEN, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Anne LEDUC, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO

**Etaient absents** : Mme Céline BRASSEUR (pouvoir à M. Paul FOURNIÉ), M. Laurent GOUVERNEUR (pouvoir à Mme Anne LEDUC), M. Nicolas LACROIX (pouvoir à Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT)

*La séance est ouverte.*

**M. le PRESIDENT** : Chers collègues, je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation aux deux séances qui vont se succéder. La première séance est publique. C'est une séance plénière qui va porter sur deux sujets, la dotation des collèges et, d'une façon un peu particulière, et je vous remercie par avance de l'accepter, de l'aide exceptionnelle à l'agriculture en raison des conditions météorologiques catastrophiques de cet été. La deuxième séance, la commission permanente, non publique, qui réunit les mêmes membres que l'assemblée plénière, se tiendra par la suite.

Je vous présente mes excuses pour ouvrir cette séance avec un peu de retard, mais nous étions dans une discussion très fructueuse et très importante avec les vice-présidents.

J'ai reçu trois excuses : M. Nicolas LACROIX, qui donne pouvoir à Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, Mme Céline BRASSEUR qui donne pouvoir à M. Paul FOURNIÉ, et enfin M. Laurent GOUVERNEUR - vous connaissez la situation de sa commune, ravagée par la tornade - qui donne pouvoir à Mme Anne LEDUC.

Je n'ai pas de discours particulier à vous faire sur cette séquence. Effectivement, une tornade a ravagé un certain nombre de communes dans le nord du département. Naturellement, la solidarité territoriale est toujours et encore plus une compétence départementale. Je vous proposerai donc le

moment venu d'approuver des aides pour ces communes, ne serait-ce que la mise à disposition de personnel pour nettoyer les voiries communales. Cela fera l'objet d'une délibération.

Concernant la nécessité de tenir cette séance exceptionnelle, elle s'explique par le fait que nous avons un séminaire très important au mois d'octobre, et je voudrais expliquer les raisons de ce séminaire.

Nous sommes à une période qui se trouve à la convergence de trois phénomènes. Le premier phénomène est le changement du conseil général en conseil départemental, avec une modification de la délimitation et de la taille des cantons, avec la parité bien entendu et le fait qu'après les élections, nous avons 21 nouveaux conseillers départementaux et 13 anciens. Evidemment, ce ne sont pas les 13 anciens qui vont conduire les 21 nouveaux. Depuis dix ans que je suis président, je le dis à chaque nouvelle élection, les nouveaux conseillers ont toutes compétences dès l'installation de la première séance.

Deuxièmement, nous avons des problèmes de dotations budgétaires qui s'ajoutent aux difficultés naturelles.

Troisièmement, nous sommes dans une nouvelle donne au niveau départemental, régional et national, puisque la loi NOTRe nous retire quelques compétences, et en conséquence, il faut en discuter.

Tous les départements devraient d'ailleurs faire des assises pour ces raisons convergentes, car ils doivent s'adapter à ces nouvelles donnes, et les nouveaux conseillers ont toutes compétences pour donner leur avis sur la question. Ce qui explique la discussion que l'on vient d'avoir avec les vice-présidents. J'ai voulu de la « systémie ascendante » et je ne veux pas être accusé d'autocratie. Je suis là pour appliquer notre volonté politique collective.

Sous la responsabilité, et sans aucune instruction préalable, des vice-présidents, qui sont l'exécutif dans leur domaine de compétence, et des présidents des commissions, des débats seront organisés pour faire évoluer nos politiques. Il s'agit donc d'examiner au sein de chaque commission, à la lumière des compétences du conseil départemental à la suite de la loi NOTRe, ce que l'on fait, ce qui est obligatoire et ce qui est volontaire. Les services du conseil départemental sont là aussi pour vous informer de la réalité. Chaque commission devra prendre des orientations qui seront proposées et discutées en assemblée plénière et, personnellement, je reste en dehors de ce processus. Ce séminaire ne sera pas ouvert au public, pour que chacun puisse discuter librement, sans la présence de la presse. Il y aura des débats commission par commission, mais à huis clos. Vous pourrez dire tout ce que vous pensez. Il y a quand même une réalité qui vous sera présentée par la première commission, c'est la situation financière actuelle et les projections financières, qui sont incontournables.

Les 12 et 13 octobre, ces discussions auront lieu, et de là naîtront des propositions du Président du conseil départemental qui seront discutées et éventuellement votées à l'occasion de la

décision modificative du mois de novembre.

Il y aura des élections régionales en décembre et je ne veux pas que les discussions de notre budget soient polluées par ces élections. Je n'ai pas l'habitude de faire de la politique nationale au niveau du conseil départemental.

En conséquence, je vous propose de voter notre budget début janvier. Les communes votent leur budget au mois de mars.

En résumé, il nous faut discuter des dotations de fonctionnement des collèges maintenant pour rester dans le cadre légal, faire notre séminaire en octobre/novembre et voter le budget le 21 janvier 2016. Cela me semble assez raisonnable.

Le deuxième point de notre ordre du jour concerne l'agriculture, car nous sommes dans un département très rural. Or, nous vivons actuellement en agriculture deux phénomènes convergents. Le premier phénomène tient au fait que, dans le monde de l'élevage, et concernant les éleveurs laitiers particulièrement, il y a une évolution terrible. Les prix s'effondrent, avec des coûts de production qui augmentent. Les producteurs de lait sont en crise. Le second phénomène est le climat que nous avons eu cet été, avec pour conséquence une production catastrophique de la nourriture principale de ces vaches laitières. En plus de la crise structurelle de la production et du prix du lait, il y a la crise de l'alimentation des vaches laitières. Je remercie sincèrement Jean-Michel RABIET de s'être penché longuement sur ce dossier, avec les services bien entendu, pour nous faire les meilleures propositions pour la profession en général et les producteurs laitiers en particulier. La législation prévoit qu'en cas d'urgence absolue, un rapport peut être élaboré et envoyé aux conseillers départementaux dans un délai minimal de 24 heures avant la séance plénière. Nous pouvons donc valablement délibérer.

Nous avons élaboré ce rapport dans une telle urgence que la profession nous a demandé hier de modifier un certain nombre de choses. Par conséquent, j'ai proposé à Jean-Michel de faire les amendements idoines au moment où il présentera son rapport. C'est l'objet de l'ordre du jour de cette séance plénière et avant d'aborder celui-ci, je vous propose de répondre à vos questions.

**M. Stéphane MARTINELLI** : Je voulais parler de la mesure que l'on va prendre pour l'aide à l'agriculture. La sécheresse a été bien évidemment défavorable à l'agriculture mais elle a été en partie favorable pour le tourisme, je pense au lac du Der ou aux Quatre lacs. Ce fut compliqué pour d'autres sites, la fréquentation du Mémorial par exemple a baissé de 10 % en raison de la canicule. Le touriste a cherché la fraîcheur.

Je reviens sur mon propos principal qui est l'aide à l'agriculture. Je partage votre analyse sur le fond. Il faut absolument qu'on accompagne les agriculteurs en cette période difficile, notamment les producteurs laitiers, même si l'on intervient que sur la partie conjoncturelle, la météo. Mais sur la partie structurelle, on peut s'inquiéter pour la pérennité de la filière laitière en France dans les années à venir, et singulièrement en Haute-Marne, si des décisions de l'État n'interviennent pas. Il y a des

situations d'urgence auxquelles on doit faire face, le Président de la République doit à un moment s'engager. A lui de convaincre ses collègues sur la bonne orientation à prendre, tout comme pour l'aide aux sinistrés que l'on va décider.

Sur le séminaire, j'ai été surpris par l'article que j'ai lu dans la presse locale. Je ne voudrais pas qu'il ne s'agisse que de faire des coupes dans les budgets. Cela doit être plus subtil que cela. C'est bien de discuter entre nous de la pertinence de nos politiques, de celles qu'il faut poursuivre, de celles qu'il faut engager ou abandonner. S'agissant de l'agriculture, nous travaillons sur le fond des dossiers, mais nous devons aussi réfléchir sur la forme. Notre politique agricole est importante et sur le terrain, parfois, on a l'impression que le conseil départemental ne fait pas grand chose. Il faut revoir la lisibilité de ces aides qui passent par la chambre d'agriculture (mais là n'est pas le problème). Il faut que l'on reconnaisse nos actions. Nous ne sommes pas simplement cofinanceur de la chambre d'agriculture. Nous sommes partenaire et on doit le retrouver dans les propos de ceux qui sont aidés.

J'espère que ce séminaire nous permettra de redéfinir nos politiques et non pas d'appliquer des coupes sombres dans les budgets.

**M. le PRESIDENT** : Effectivement, il ne s'agit pas de coupes claires, mais bien de restructurer nos politiques.

Pour en revenir à l'agriculture, il s'agit d'un secteur compliqué. Nous n'avons plus le droit de faire des aides économiques aujourd'hui. Nous n'étions pas compétents auparavant, car il y avait une politique agricole d'État, mais il y avait toujours la clause de compétence générale qui nous permettait d'agir. Ce que nous faisons cette année, nous ne pourrons plus le faire l'année prochaine. On peut s'appuyer sur les spécificités du climat et les difficultés agricoles, mais il n'en reste pas moins que l'agriculture est un domaine très particulier qui bénéficie d'aides spécifiques de Politique Agricole Commune, ce qui nous empêche de mettre en place des aides spécifiques, sauf cas particulier de calamité agricole.

Concernant notre séminaire, il ne s'agit pas que la montagne accouche d'une souris. Je compte beaucoup sur la volonté de nos nouveaux collègues, notamment féminins, pour faire changer les choses.

Prenons toutes nos responsabilités pour faire en sorte que ce séminaire soit une réussite pour la Haute-Marne et nos concitoyens.

D'autres questions ?

Je propose de passer à notre session plénière et de demander au rapporteur, M. Bertrand OLLIVIER, de nous présenter le rapport relatif aux dotations de fonctionnement des collègues.

**M. Bertrand OLLIVIER** : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les dotations de fonctionnement des collègues publics et privés pour l'année 2016.

L'article L.421-1 du code de l'éducation nous impose de notifier la dotation de fonctionnement 2016 des collèges avant le 1<sup>er</sup> novembre 2015.

D'ordinaire, cet arrêté des dotations intervient au moment de la séance d'orientation budgétaire (mi-octobre). Cette année, le débat sur les orientations budgétaires aura lieu fin novembre, en raison du séminaire départemental se tenant mi-octobre. Ainsi, afin de respecter les dispositions prévues à l'article L.421-1 du code de l'éducation, et pour permettre aux collèges de préparer sereinement leur budget soumis aux conseils d'administration en novembre/décembre, je vous propose de délibérer pour arrêter les dotations lors de cette séance.

La dotation de référence pour l'année 2016 a été calculée à partir des dotations 2015. Cependant, elle n'a pas été reconduite à l'identique et il est proposé de la moduler en tenant compte des trois facteurs suivants :

- les économies d'énergie espérées pour 2016, en raison de la baisse du prix du gaz naturel et/ou du raccordement de l'établissement à un réseau de chaleur,
- les variations des effectifs des collèges, qui ont diminué de 66 élèves,
- la modulation de 5% appliquée aux onze établissements qui ont marqué leur volonté de rejoindre le groupement de commande organisé par le rectorat.

L'application stricte de ces critères emporte des variations des dotations constatées jusqu'à - 19% entre 2015 et 2016. Aussi, pour ne pas déstabiliser les budgets des collèges publics, il vous est proposé un plafonnement des variations à plus ou moins 5%.

Les indicateurs de gestion et les avis des agents comptables permettront d'ajuster les dotations si nécessaire en 2016.

Le tableau qui vous est proposé en annexe reprend ces éléments et détermine la dotation de fonctionnement de chacun de nos collèges publics pour 2016, dont le montant global s'élève à 2 646 737,62 €.

S'agissant de la dotation de fonctionnement des collèges privés, la loi a prévu que les conseils départementaux ont la charge légale des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d'association des collèges d'enseignement privés.

Cette charge est répartie en deux contributions, versées par élève et par an, et calculées selon les mêmes critères que pour l'enseignement public. Une première contribution est due pour le fonctionnement matériel des établissements, une seconde contribution pour les dépenses de personnel non enseignant afférentes à l'externat.

Les tableaux qui vous sont proposés en annexe du rapport détaillent les calculs qui aboutissent à un coût de 399,17 € par élève pour la première contribution, et à un coût de 323,03 €

par élève pour la seconde contribution, soit une somme globale pour les trois collèges privés de 743 505,18 €.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VII<sup>e</sup> commission le 2 septembre 2015.

**M. Le Président** : Vous avez la parole pour poser toutes les questions qui vous intéressent.

Vous avez en annexe chaque collège et sa dotation en fonction des différents critères. Pas de demande d'intervention ?

Je vous demande de voter à main levée.

*Adopté à l'unanimité, je vous en remercie.*

Je donne la parole à Jean-Michel RABIET pour nous présenter le plan d'aide à l'agriculture.

**M. Jean-Michel RABIET** : La crise conjoncturelle que traverse actuellement le monde agricole, cumulée à une forte sécheresse cet été, affecte fortement les éleveurs laitiers du département. J'ai ainsi l'honneur de vous présenter le rapport relatif au soutien à cette filière afin de lui permettre de compléter ses stocks de fourrage dès cet automne et maintenir ainsi sa capacité de production laitière.

D'un point de vue économique, l'État a mis en place cet été une cellule d'urgence afin de coordonner au niveau départemental le plan de soutien aux élevages fortement touchés par la baisse des prix de vente de leurs productions (lait, porcs et autres viandes). Le conseil départemental a été invité récemment à participer aux réunions de cette structure.

Du point de vue climatique, les faibles précipitations et fortes températures de cet été ont provoqué une sécheresse des sols rarement observée sur notre département. Des mesures de limitation de l'usage de l'eau ont été mises en place par arrêté préfectoral dès le 9 juillet.

Les impacts les plus importants se sont fait ressentir sur la filière laitière. Les faibles précipitations ont asséché les prairies et les cultures fourragères (maïs), conduisant à un fort déficit fourrager pour les exploitations. Les fortes températures ont engendré une baisse de la production de lait.

Afin d'exprimer les difficultés de la profession et solliciter une aide exceptionnelle de notre collectivité, les représentants syndicaux de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA), des Jeunes Agriculteurs et de la chambre d'agriculture ont été reçu vendredi 11 septembre dernier.

Ces derniers ont confirmé que les éleveurs laitiers ont à la fois entamé leurs réserves de fourrage et acheté du complément pour assurer leur production et la pérennité de leurs cheptels.

Pour palier le déficit prévisible de fourrage de cet hiver, M. le Président vous propose donc que le conseil départemental adopte dans l'urgence la mise en place d'un soutien exceptionnel aux éleveurs laitiers du département.

Il s'agit de les aider financièrement à supporter les frais de transport liés à l'achat de fourrage. Pour ne pas interférer avec la réglementation des aides économiques en vigueur, le soutien de la collectivité départementale se limite bien au transport des fourrages. Il convient de préciser que le règlement exclut les céréales à paille.

Le seul autre dispositif similaire avait été mis en place en 2003, dernière année de sécheresse de référence restée dans les mémoires.

Les principes du dispositif de soutien sont les suivants. Les bénéficiaires de l'aide départementale sont les éleveurs laitiers qui justifieront d'un déficit fourrager supérieur à 20% au bilan fourrager de leur exploitation. Ce bilan aura été calculé sur la base d'un diagnostic fourrager établi par les services de la chambre d'agriculture.

L'aide s'élèverait à 10 € par tonne de matière sèche de fourrage transportée et livrée sur l'exploitation. La matière sèche correspond à la référence couramment utilisée par les techniciens agricoles du contrôle laitier pour évaluer les rations alimentaires des animaux.

Toutes les dispositions proposées pour ce dispositif de soutien sont détaillées dans le règlement d'aide joint en annexe à ce rapport. Les principaux autres points à souligner sont les suivants :

- la fourniture des fourrages devra avoir été effectuée entre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 et le 15 novembre 2015 ;
- le plafond d'aide serait fixé à 1 000 € par exploitant avec une majoration de 20% pour les jeunes agriculteurs installés depuis moins de 5 ans et une transparence des groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) totale ;
- l'ensemble du dispositif est conforme au règlement d'aide communautaire « de minimis agricole ».

Les dossiers de demande d'aide seraient soumis à la validation par la cellule départementale d'urgence, au sein de laquelle le conseil départemental sera représenté. Les dépenses seraient ensuite engagées en commission permanente sur la base des dossiers transmis par la chambre d'agriculture.

La mise en place d'un tel dispositif correspond à une enveloppe globale de 300 000 € qui permettrait de soutenir les éleveurs laitiers en difficulté du département également impactés par la sécheresse de cet été. Cette enveloppe serait inscrite en totalité sur l'exercice budgétaire 2015, lors de notre prochaine décision modificative.

Ainsi, M. le Président vous demande de bien vouloir :

- approuver le principe de la mise en place d'un dispositif de soutien exceptionnel au transport de fourrages achetés par les éleveurs laitiers du département tel que présenté dans le règlement d'aide qui vous a été joint ;
- créer lors de la réunion relative à la décision modificative n°4 une autorisation d'engagement d'un montant de 300 000 €.

**M. le Président :** En agriculture, il y a une solidarité entre producteurs, qu'ils soient producteurs de céréales, petits ou gros, producteurs de lait, petits ou gros. C'est l'unité qui fait leur force. Autant la production de céréales et de foin a été de très bonne qualité, même si les prix s'effondrent, autant les cultures d'été que sont les maïs ont mal poussé. Comme je vous l'ai dit, les producteurs de lait sont en tête des difficultés. Ils sont déjà en crise structurelle et, en plus, ils vont devoir acheter leur moyen de production. Il est assez normal que l'on se penche sur la question. Nous avons mis d'un côté les producteurs de viande et de l'autre les producteurs de lait. Cela n'a rien à voir. Les producteurs de lait sont également confrontés au problème du devenir des jeunes veaux mâles de race laitière (les taurillons) qu'il faut nourrir, alors que c'est de la production dite « hors sol » qui ne rapporte pas grand-chose. L'Europe avait même donné des subventions pour les euthanasier à une époque. Nous proposons donc avec M. RABIET d'amender le règlement proposé pour que les producteurs de taurillons bénéficient de cette aide au transport. De même, nous excluons de l'aide au transport les céréales à paille.

Il vous est proposé un programme d'aide assez simple. Nous ne sommes pas les premiers. La Côte-d'Or s'est lancée aussi. C'est tout à fait justifié et mesuré.

Pour les taurillons et l'achat des fourrages, M. le préfet a déclaré la crise pour l'élevage début juillet. Il s'agit de payer le transport pour la période de crise dès l'instant où elle est officiellement déclarée. Pour ne pas avoir de critiques, et comme nous ne sommes pas en campagne électorale, ce que nous proposons est raisonnable.

Pour répondre à une autre question, les dossiers seront étudiés par l'administration et par la chambre d'agriculture. Nous ne paierons pas pour l'étude des dossiers. Nous aidons l'agriculteur en difficulté, nous ne payons pas l'administration.

**M. Luc HISPART :** Je voudrais une précision sur l'aide plafonnée aux structures sociétaires, il s'agit d'associés exploitants à temps complet ?

**M. le PRÉSIDENT :** Oui au sens officiel du terme.

**M. Bertrand OLLIVIER :** Je sais que nos agriculteurs sont habitués à monter des dossiers de subvention vis-à-vis de l'Europe, mais quand je vois le règlement, je me dis que pour un plafond de 1000 €, il faut avoir du courage.

**M. Jean-Michel RABIET** : Le bilan fourrager est indispensable. Nous aidons à la perte exceptionnelle due à la sécheresse. Les agriculteurs ont l'habitude de faire ce bilan et ceux qui sont adhérents à la chambre d'agriculture pour le contrôle laitier l'ont déjà. Les éleveurs sont des experts en dossier. Les aides pour les éleveurs représentent trois ou quatre fois le revenu. Sans aide, il n'y a pas de revenu.

**M. Le PRESIDENT** : La PAC date de 1992, les agriculteurs ont pris habitude et sont devenus spécialistes pour remplir les dossiers, y compris en ligne. C'est d'ailleurs pour cela qu'ils nous réclament le très haut débit.

Tout règlement, quand on le regarde dans le détail, devient ridicule, mais nous sommes obligés de bien tout détailler. Nous, nous ne contrôlerons rien. Nous demandons à l'administration et à l'agriculteur de se contrôler eux-mêmes.

Nous ne savons pas combien il y aura de dossiers. C'est pour cela que nous avons normalisé en proposant 10 € par tonne de matière sèche transportée. Ce qui est astucieux. L'objectif n'est pas de consommer toute l'enveloppe.

Y a-t-il des questions ? M. JACQUEMIN pourra y répondre de manière plus pertinente que moi.

Je vous demande de vous prononcer.

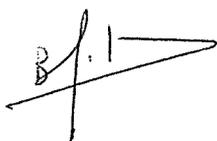
*Le rapport est adopté à l'unanimité.*

*La séance plénière est close.*

---

Le procès-verbal, arrêté le 27 novembre 2015,

Le Président du conseil départemental



Bruno SIDO

Le Vice-Président – Questeur  
Secrétaire de séance



Gérard GROSLAMBERT